

La réforme territoriale I : la métropolisation

GALLARGUES 2 : 25 avril 2015

Première partie : démocratie, laïcité et réforme territoriale

I : <i>La réforme territoriale : une occasion à ne pas manquer pour renforcer la démocratie</i> , Claude NEUSCHWANDER	p. 1
II : <i>Laïcité, démocratie et réforme territoriale</i> , Joseph MORNET	p. 6

Première partie : démocratie, laïcité et réforme territoriale

I - La réforme territoriale : *une occasion à ne pas manquer pour renforcer la démocratie*

Claude NEUSCHWANDER

Notre société est secouée, depuis quelques années, par une succession de crises, économiques pour l'essentiel, mais également financières sociales, internationales et politiques. L'invention des nouvelles formes de pratique démocratique a besoin de fortes structures locales et régionales, car elle a besoin de reposer sur une réelle proximité entre les citoyens et les décideurs.

La réforme territoriale qui se met en place paraît soucieuse d'inventer de nouvelles structures caractérisées par leurs dimensions plus que par la vigueur de leur démocratie participative.

Il est donc apparu important à notre association de réfléchir aux moyens d'exploiter les changements qui s'organisent, pour réduire les obstacles naturels à la démocratie participative. Pour faciliter la mobilisation de citoyens, soucieux de voir s'améliorer leur vie quotidienne, il va falloir réunir plusieurs conditions, par exemple réussir à mettre en place de fortes structures locales et régionales qui se préoccupent davantage d'organiser leur avenir commun que de défendre leur passé ou de protéger les avantages individuels de leurs élus. Il faudra aussi penser à utiliser les changements à venir pour réussir à réduire les habitudes technocratiques ou les manies bureaucratiques des administrations en place...

Athènes avait inventé la première démocratie comme moyen de remplacement de l'aristocratie des patriciens ou de l'oligarchie qui permettait à quelques-uns d'accaparer, à leur profit, l'essentiel du pouvoir et de la richesse. La passion de posséder au-delà du nécessaire minait déjà l'édifice démocratique. Celui-ci s'est effondré lorsque les démocrates athéniens ont ignoré l'ensemble des lois qu'ils avaient pourtant eux-mêmes édictées.

Forces et vertus de la Démocratie

Faut-il rappeler qu'à travers la planète, les pays considérés comme pleinement démocratiques (études réalisées régulièrement depuis quinze ans par *The Economist group*) ne sont qu'au nombre de 25. Les démocraties incomplètes, dont, hélas, la France, sont au nombre de 53, les régimes hybrides au nombre de 37 et les régimes autoritaires, les dictatures, sont au nombre de 52. C'est dire qu'il reste du travail à faire pour amener notre planète à être pleinement démocratique. En ce qui concerne la France, il semble peu probable que la progression du Front National contribue à une quelconque amélioration de notre classement !

La force principale de la démocratie est qu'elle permet, en principe du moins, de refléter la volonté du peuple. C'est là une de ses utilités majeures, car elle indique aux élus à qui ce peuple a délégué le pouvoir qu'ils exercent, ce qu'il souhaite vraiment voir se réaliser. Les associations et leurs militants prennent d'ailleurs toute leur part dans ce transfert d'opinion. Son exigence, éthique, s'oppose naturellement, aux improvisations et aux tripatouillages, qui affectent parfois le pouvoir, une fois qu'il est en place.

Sa faiblesse essentielle résulte de la part d'intuition et de réflexe qui entre dans la formation d'une opinion, surtout lorsque Internet devient un moyen d'échange majeur au travers des réseaux sociaux. Elle est aussi liée à l'évolution regrettable de la mentalité des militants qui ne sont plus, comme leurs prédécesseurs des générations précédentes, inspirés par le seul bien commun, mais se laissent, de plus en plus souvent, envahir par l'ambition individuelle, inspirée par l'addiction à l'argent ou le goût du pouvoir. Les comportements, les propos et, disons le, l'inconduite d'une minorité d'élus ont amené la rupture du vieux contrat républicain. Les partis totalitaires ont profité de ces failles pour s'installer aux bords même du pouvoir. On retrouve, ainsi réunies, 26 siècles plus tard, les conditions qui avaient conduit à la ruine de la démocratie athénienne.

Cette crise s'est aggravée du fait de la dramatique crise économique, celle des *subprimes*, qui a frappé la planète à la suite des agissements frauduleux de spéculateurs américains sans scrupules : l'Europe a été particulièrement frappée par les conséquences de cette crise qui a entraîné, dans différents pays, un renforcement des partis totalitaires, retrouvant près d'un siècle plus tard, les convictions racistes et nationalistes de leurs prédécesseurs pourtant de sinistre mémoire.

Les faiblesses de la démocratie

Quelles sont les faiblesses de la démocratie auxquelles il convient de remédier ?

1 - L'entropie des organisations : C'est un constat général ; les organisations (associations, administrations ou collectivités) vieillissent mal. Leurs responsables prennent rapidement leurs aises en même temps qu'ils perdent leur capacité d'écoute, leur aptitude à imaginer, leur autorité pour imposer des mesures novatrices. Très rares sont ceux qui réussissent à conserver ces vertus essentielles à tout dirigeant.

Du côté des élus, il est important d'organiser un "Turn over" raisonnable : nul ne devrait pouvoir exercer plus de deux mandats au même poste, ni occuper plus d'un poste exécutif en même temps.

Du côté des services administratifs, il est essentiel qu'un service de contrôle compétent puisse faire, en liaison avec la Cour Régionale des Comptes, les observations nécessaires, de manière que les améliorations nécessaires soient proposées à la Direction de la structure.

Dans les différentes structures, on trouve les mêmes poisons à l'œuvre, avec des niveaux de gravité variables : le carriérisme est sans doute le plus nuisible, car il entraîne les conflits liés à la concurrence entre les ambitions et les autorités ; l'irresponsabilité est un poison d'autant plus mortel, que le responsable irresponsable a, le plus souvent, la capacité de dissimuler les dégâts dus à son comportement ; l'autoritarisme est un poison fréquent chez ceux qui découvrent les joies du pouvoir et qui gèrent à leur propre avantage la hiérarchie existante ; à quoi s'ajoute, de façon générale, une insuffisance des moyens mis à la disposition des associations.

2 - La France toujours centralisée : Dans son livre sur Jules Ferry, "*Jules Ferry, la liberté et la tradition*" (Gallimard, 2014), Mona Ozouf explique l'origine de la centralisation excessive de la France : "*La France, donc, à la différence de ses voisins est un pays où l'Etat a précédé la nation, où le sentiment national est né du pouvoir politique. Centralisée la France l'est originellement, puisqu'elle s'est constituée à partir d'un centre, à la manière besogneuse d'un paysan qui arrondit son domaine. La monarchie a constamment travaillé à rassembler, rationaliser et uniformiser ses possessions disparates et dans cette action elle a été relayée par la Révolution qui l'a, en un sens, couronnée. Ces figures antagonistes ont œuvré de concert à ce que Montesquieu appelait l'esprit d'uniformité, développé une culture commune de l'autorité. La France est un*

pays où les hommes n'ont pas de goût spontané pour la participation aux affaires de la cité, où leur esprit civique s'endort entre deux élections, où ils attendent tout de l'Etat, peu doués pour la transaction, aisément fascinés par le pouvoir fort". La Constitution de 1958, était taillée pour le Général de Gaulle. Présidentialisé par le référendum de 1962, le pouvoir personnel du Président est devenu un piège dans lequel tombe, les uns après les autres, les Présidents de la République, quoi qu'ils aient pu dire ou écrire dans l'opposition. Le déséquilibre entre les pouvoirs – exécutif et législatif - pèse sur le caractère démocratique des institutions de la République ; il contamine même le fonctionnement des collectivités locales et finalement fausse le fonctionnement de l'Etat : développement d'une technocratie, imbue de ses prérogatives, affirmation de l'influence d'une bureaucratie qui ralentit et souvent paralyse le fonctionnement de l'économie. Là se trouvent les origines de cet immobilisme qui interdit toute évolution et tout changement.

Les réformes territoriales réelles comme celle de Gaston Defferre ou faux semblant comme celles qui ont suivi se heurtent en premier lieu à ce centralisme de l'Etat, et à la guérilla des administrations pour préserver leurs bouts de pouvoir. Sera-t-on capables de profiter de la réforme territoriale en cours de réalisation, et des changements qu'elle implique, pour commencer à réformer en profondeur l'Etat et l'organisation de sa gouvernance ?

3 - Une constitution déséquilibrée depuis 1962 : La constitution de la V^{ème} République a été faite sur mesure pour le Général de Gaulle pour prendre en compte les circonstances historiques particulières qui l'accompagnaient. Elle taille donc trop grand pour ses successeurs et conduit à des désordres majeurs qui sont autant de défauts dirimants. Le déséquilibre des pouvoirs entre le Président et le Premier Ministre fait revivre une situation quasi impériale où le Président dispose de l'ensemble du pouvoir, sans aucun contre pouvoir permettant de limiter les excès toujours possibles. Mais les déséquilibres sont aussi lourds entre le Président et les partis politiques ou entre le Président et le Parlement.

4 - Une administration centrale souvent sclérosée et parfois sans beaucoup d'éthique : On parle généralement des directions d'administration centrale et d'administrations décentralisées. Il semble qu'il faille superposer une autre distinction et distinguer les deux cas suivants :

- les administrations qui exercent, de fait, un pouvoir excessif, qui s'impose même parfois à celui du Ministre. Il en est ainsi, par exemple, des directions du Trésor ou du Budget, du Corps des Mines ou de celui des Ponts. De plus en plus, des fonctionnaires de ces administrations préparent leur saut dans le privé en ayant des relations suivies avec de grands groupes privés : on imagine les dégâts que peuvent entraîner de tels conflits d'intérêt.

- les administrations qui génèrent une bureaucratie de fait : ce qui se traduit par des réglementations ou des "Codes" inutilement complexes et détaillés. La volonté de simplifier les procédures se heurte à leur pesanteur d'autant plus lourde qu'ils ont le temps pour eux : il leur suffit d'attendre le prochain changement de ministre pour gagner la partie.

- les nouveaux territoires – Métropole et Région – doivent remettre en selle la vie démocratique.

Le contexte semble favorable : pour la première fois, depuis l'arrivée au pouvoir, au début des années 80, de Ronald Reagan et de Miss Thatcher, alliés inconditionnels de l'ultra libéralisme, de ses excès et de ses erreurs, la conjoncture semble se retourner : un retour de l'Etat, comme défenseur du "*bien commun*" et du "*vivre ensemble*", s'esquisse. Quatre signaux attestent de cette mutation en cours : les dramatiques comportements de la banque HSBC enfin mise en accusation ; le succès mondial du livre de Thomas Piketty dénonçant le développement des inégalités à travers la planète ; mais aussi les crimes d'un terrorisme barbare contre lequel il y a besoin d'un Etat fort ; tout comme la menace d'un retour de la guerre froide sinon de la guerre tout court du fait des événements d'Ukraine, de Syrie ou d'Irak...

Propositions

1 – Un soutien stable apporté aux associations animées par de vrais militants : Les Nouveaux Territoires devront s'attacher à soutenir davantage les associations dont les militants contribuent, au quotidien, à améliorer le "Vivre ensemble", par leurs actions en faveur du logement, de la culture partagée, des sports pratiqués en équipe... mais aussi par le développement d'un soutien scolaire renforcé, par la contribution à la concertation citoyenne autour des choix stratégiques des politiques publiques, et par le relais apporté aux efforts d'information sur les conditions de la mise en œuvre de ces politiques.

2 - Une politique en faveur du logement social : Un logement social, en France, est un logement destiné, à la suite d'une initiative publique ou privée, à des personnes dont les revenus n'excèdent pas certaines limites au sein des couches populaires et la classe moyenne. L'expression concerne à la fois la construction de logements, l'occupation et la gestion de ce patrimoine. Elle participe à la politique publique du logement et aux politiques d'économie sociale qui président à son administration. Il est de la responsabilité de la République ou, à défaut, de celle des nouveaux territoires, d'assurer les conditions de la plus grande égalité possible entre tous les citoyens, et un projet moderne dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture, de la construction et de l'ingénierie sociale existant au XXI^{ème} siècle.

3 – Une politique de développement économique en faveur de la création d'emplois : L'emploi est, après le logement, la seconde cause de comportements non-citoyens. Les nouveaux territoires se doivent d'apporter leur solution aux crises liées à l'absence d'emplois en nombre suffisant, notamment pour les jeunes. Devront contribuer à cette solution les mesures suivantes :

- contribuer à la bonne marche de l'ensemble des mesures en faveur de la formation sous toutes ses formes : éducation initiale, soutien aux études supérieures, éducation permanente, réservation d'une part plus importante du budget de la formation permanente au bénéfice des sans emplois ...

- Renforcement des pôles de recherches et de compétences, existant déjà dans l'une des deux régions ou des deux métropoles. Etudier la possibilité d'en créer ou d'en renforcer de nouveaux ... Optimiser les coopérations et les mutualisations possibles.

- Accompagnement des créations d'entreprises, en s'associant à un fonds d'investissement créé spécialement à cet effet avec des banques régionales.

4 – Une politique de soutien en faveur de l'économie sociale et solidaire : Dans cette perspective, il convient de faire une place particulière aux projets portés par l'Economie Sociale et Solidaire. Celle-ci dispose déjà de structures adaptées avec lesquelles il est possible de passer des accords de développement. Cette économie a, en outre, l'avantage de porter des projets socialement de grande qualité et de comporter des entreprises d'importance dans les secteurs de la Banque ou de l'Assurance, dans l'agriculture et le tourisme, dans les services ou l'économie classique...

5 – Une politique de relations internationales centrée sur le développement : La Grande Région, tout comme ses deux Métropoles, dispose d'avantages évidents pour commencer à développer une véritable politique internationale. La proximité de l'Espagne, tout le long de la frontière, et l'ouverture rêvée vers la Méditerranée peuvent permettre de donner de la réalité aux projets ébauchés. Le port de Sète peut, avec quelques changements, permettre aux camions desservant Barcelone, d'économiser quelques centaines de kilomètres de route. Les relations avec les pays de l'autre côté de la mer peuvent servir aux pays de l'Europe soucieux de développer leur économie tout autant qu'aux industries de la Nouvelle Région ou à celles des deux Métropoles.

6 – Une politique intelligente d'infrastructures au service de l'économie : La nouvelle Région supporte des moyens et infrastructures logistiques pour favoriser les échanges entre l'Europe et les deux pays de la péninsule ibérique : l'achèvement de la liaison TGV entre Montpellier et Barcelone permettrait de joindre la Région aux principales villes d'Espagne et du Portugal. L'amélioration du Port de Sète pourrait lui permettre de

créer des liaisons avec celui de Barcelone. La création de quelques kilomètres d'autoroute assurerait une liaison de qualité avec l'ensemble du système autoroutier, en France et en Europe. Il faudra même, un jour prochain sans doute imaginer une nouvelle traversée des Pyrénées, permettant de relier Toulouse et Saragosse, capitale de l'Aragon.

7 – Une véritable gouvernance combinant démocratisation et efficacité : Cette gouvernance doit intégrer une coordination régionale entre villes et territoires ruraux qui réduise les écarts de niveaux de vie et de dynamisme. Elle doit aussi intégrer une simplification en profondeur des procédures inutilement compliquées. Elle doit enfin développer un souci global de cohérence entre les institutions existantes ainsi que la mise en œuvre des mutualisations et des réseaux à fort potentiel d'économie et d'efficacité. En particulier, l'organisation métropolitaine doit viser à rationaliser les implantations de services ou d'infrastructures en respectant une hiérarchie de bon sens soucieuse des intérêts de chacun. La métropole régionale se doit de concentrer l'ensemble des éléments que justifie la taille de son bassin d'emplois : gare TGV, université, centres de recherche, hôpitaux, outils de formation permanente, services aux entreprises... En revanche elle doit s'assurer que les villes de second rang qui existent dans son territoire sont bien en mesure de bénéficier des services qu'elle doit se mettre en état de leur proposer.

II - Laïcité, démocratie et réforme territoriale

Joseph MORNET

La réforme territoriale ne peut se résumer à une simple réorganisation territoriale destinée à actualiser un découpage en départements qui ont vu le jour il y a plus de deux siècles et de régions nées il y a 30 ans. Elle se laisserait guider alors aux seuls impératifs économiques de l'économie de marché et laisserait la voie ouverte à toutes les dérives inflationnistes où chaque strate, de l'Etat centralisateur aux diverses instances nouvellement créées, développerait un jeu stérile où chacun revendiquerait d'étendre ses moyens sans rien lâcher de ses prérogatives. La cohérence de la réforme territoriale ne peut que s'appuyer sur une volonté politique commune autour de valeurs républicaines et démocratiques partagées : c'est à cette seule condition qu'elle garantira sa réussite.

Les événements dramatiques qui ont frappé notre pays les 7, 8 et 9 janvier de cette année ont replacé, à travers notamment la question du blasphème, la laïcité au centre du débat politique. Chacun a pressenti que, dans cette question, se jouait une part importante de l'avenir de nos démocraties dans leur double dimension nationale,- concernant la cohésion du pays -, et internationale, - les interdépendances mondiales entre les nations et les continents ne permettant plus de limiter la réponse dans le cadre de ses seules frontières -.

La laïcité pourrait-elle fournir à nos démocraties du XXI^e siècle un fondement au même titre que les lois de 1905 ont pu aider à la construction de nos républiques modernes ? Dans cette hypothèse, la réforme territoriale peut-elle constituer un cadre privilégié pour leur mise en place ? Oui pourrait-on être tenté de répondre « oui », à condition de savoir redéfinir ce qu'est une véritable laïcité démocratique.

Qu'est-ce que la laïcité ?

Notre république va fêter le 9 décembre de cette année les 110 années de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat qui, pour beaucoup, représente la naissance de la laïcité républicaine. Nous ne pouvons cependant aujourd'hui nous replier sur cette date pour définir les termes d'une laïcité adaptée à l'évolution de nos sociétés. L'historien et sociologue Jean BAUBEROT rappelle que « *la laïcité a toujours été plurielle* » et qu'il est toujours dangereux de s'en proclamer propriétaire sous peine d'en faire une nouvelle religion. Beaucoup d'analystes voient se superposer depuis quelques années en France deux laïcités : une première, originelle pourrait-on dire, impose la laïcité à l'Etat. La seconde impose la laïcité aux individus, comme l'a fait la loi de 2004 en interdisant le port de signes religieux ostensibles dans l'espace public. Pour BAUBEROT nous serions passés d'une laïcité de gauche, fondement du lien démocratique, à une seconde récupérée par la droite, voire l'extrême droite, qui en fait un fondement identitaire et communautariste destiné à protéger « *les racines chrétiennes* » de la France évoquées par le Président SARKOZY, dans son discours de Latran, contre l'islam. Le sociologue Eric FASSIN ne craint pas de parler « *d'instrumentalisation raciste et xénophobe* » de la laïcité.

Nous choisirons de prendre comme point de départ vers une définition de ce que pourrait être la laïcité en ce début du XXI^e siècle une phrase du philosophe, Henri PENA-RUIZ, auteur d'un récent « *Dictionnaire amoureux de la laïcité* » : « *la laïcité n'est pas de l'ordre d'une option spirituelle particulière, mais constitue une condition de possibilité fondamentale de vie publique* » ?

Cette distinction première est, en effet, fondamentale. La « laïcité » ne peut jamais se transformer en religion assénée comme un dogme : elle n'engendrerait alors que de nouvelles guerres de religion menaçant l'harmonie d'une nation et porteuse des germes de nouveaux expansionnismes impérialistes. Les guerres d'Irak ou de Lybie nous ont récemment montré les limites et les dangers d'interventions militaires menées au nom des « droits de l'homme ». Non seulement elles prétendent couvrir pudiquement des intentions d'intérêt purement économiques, mais surtout elles entraînent les pays victimes de régimes totalitaires, souvent consolidés dans un premier temps par les mêmes puissances qui interviennent ensuite pour les supprimer,

dans des guerres fratricides sauvages et sans fin sinon en ouvrant la voie à d'autres forces aussi totalitaires et extrêmes.

La laïcité vient du terme grec « *laos* » : il désigne l'unité d'une nation considérée comme un tout indivisible. « *Le laïc est l'homme du peuple qu'aucune prérogative ne distingue ni n'élève au-dessus des autres* » (Henri PENA-RUIZ). L'unité du « *laos* » répond donc à un principe d'égalité, mais également à un principe de liberté : le « *laos* » n'impose pas une religion, il ne privilégie pas une pratique spirituelle car ce serait signe de discrimination. En revanche, et à cette condition, il reconnaît et protège pour chacun la liberté de ses croyances et de ses choix spirituels dans la mesure où ils n'ont pas de prétention de dogmatisme et de prosélytisme. Jean JAURES allait jusqu'à dire aux députés lors des débats sur la loi de 1905 : « *liberté à vous tous les croyants, d'esprit à esprit, d'intelligence à intelligence, de conscience à conscience, de propager votre croyance et votre foi* ». Ce qui l'inquiétait n'était pas la foi mais la main mise des églises et des dogmes lorsqu'ils manifestent leur volonté de s'emparer des esprits sans libre débat.

Dans le « *laos* » il n'y a pas de main mise d'un groupe particulier revendiquant des droits spéciaux ou des statuts auto-octroyés de directeurs de consciences individuelles ou publiques. C'est la condition intangible de l'espace de la communauté politique. Les romains le nommeront « *res publica* », que l'on peut traduire par notre actuel « *bien commun* » et qui, bien sûr, est à l'origine de notre terme *République*. La laïcité assure, dans son principe, la liberté de croire ou de ne pas croire et protège de toute imposition de valeur et de manière d'être.

Laïcité et démocratie

Nous avons accueilli Abdenour BIDAR en avril 2013 pour une de nos soirées Controverses. Le philosophe avait introduit son propos par une constatation simple : la laïcité est devenue une « *incantation abstraite à laquelle on se réfère sans jamais s'en expliquer* ». Il est donc urgent, avait-il poursuivi, de redonner sens à ce terme en le résumant dans une proposition simple : « *la laïcité, c'est un bien commun vivant* ». La laïcité, c'est ce qui « *facilite le vivre ensemble suivant les principes des droits de l'homme, liberté, égalité, fraternité* ». Il a repris aussitôt les mots de François HOLLANDE aux membres de l'Observatoire national de la laïcité qu'il a créé le 8 avril 2013 : la laïcité est « *la garantie de la liberté individuelle* » ajoutant aussitôt « *... et de la cohésion sociale* ». Les deux termes doivent, en effet, être tenus ensemble car mettre l'accent uniquement sur la cohésion sociale peut amener des attitudes de prosélytisme et de chasse aux sorcières face aux religions considérées comme telles. A l'inverse, insister uniquement sur les libertés entraîne la dérive libérale à laquelle nous assistons : la société s'atomise par excès d'individualité et de communautarisme. La laïcité est une manière de « *faire société* » face à ces risques d'atomisations ou de cloisonnements communautaires.

Le terme « *démocratie* » contient celui de « *démos* » qui signifie le « *peuple* » au sens d'une communauté politique. « *Démos* » et « *laos* » renvoient donc à la même idée : « *celle de la souveraineté du peuple sur lui-même dès lors qu'il ne se soumet à aucune puissance autre que celle dont il est la source* » (Henri PENA-RUIZ), à savoir lui-même. Une des dérives de nos démocraties sous leur forme républicaine est de transformer l'Etat en toute puissance au détriment de ses citoyens. Jean Paul SARTRE n'a cessé de dénoncer cette dérive étatique. Toute démocratie est prise par la nécessité de s'organiser si elle veut vivre dans le temps. L'Etat en est la forme instituée avec ses administrateurs et ses élus. Très rapidement ces derniers peuvent oublier leur fonction au service des citoyens pour accaparer le pouvoir pour eux-mêmes et engendrer ainsi une mort progressive de toutes les instances démocratiques préoccupées de leur seul maintien. Les citoyens ne servent alors qu'à perpétuer cette machine étatique et l'Etat fonctionne comme une religion totalitaire.

C'est là que se situe l'enjeu principal de la réforme territoriale : fournir un contre-pouvoir face à celui du pouvoir central devenu une puissance qui broie ses citoyens et écrase toute singularité des collectifs locaux. Les nouveaux territoires ne pourront accomplir cette fonction que s'ils sont portés par les valeurs « *laïques* » telles que nous les avons définies plus haut qui sont celles de la démocratie. Sinon, ils ne feront qu'ajouter de nouvelles couches étatiques dispendieuses et inhumaines.

Laïcité et religions

Les tensions causées par la seule question du travail le dimanche montrent bien que, malgré la séparation officielle des Eglises et de l'Etat, il est malaisé de faire la part de l'héritage culturel judéo-chrétien de notre pays de celle de la nécessaire laïcisation des pratiques. Pousser cette laïcité à ses extrêmes conduirait à remettre en cause, notamment, les régimes de concordat en Alsace-Moselle, ainsi que les multiples jours fériés dont l'appartenance religieuse reste problématique : ascension du Christ, assomption de la Vierge, descente du Saint Esprit ...

Les temps ont changé depuis 1905 : les tensions autour des religions ne concernent plus la seule religion catholique même si les « manifs pour tous » récentes ont montré que les querelles restaient fortes et que les extrémismes restaient vivaces. Elles se cristallisent autour des rapports difficiles à l'Islam, de l'augmentation du nombre de ses fidèles en France et des actions terroristes et meurtrières commises au nom d'Allah poussées par des extrémistes religieux. Ces tensions se jouent sur un terrain national mais aussi international. Elles mettent en jeu des rapports de force actuels mais aussi passés renvoyant aux blessures non cicatrisées de notre histoire coloniale.

Abdenour BIDAR nous proposait, lors de notre soirée, un renversement de la question : arrêtons de considérer les tensions actuelles autour de la question religieuse comme d'inquiétantes montées menaçant notre ordre social, voyons-y au contraire des chances pour nos sociétés car elles posent les questions fondamentales de l'homme. Est-ce que nos démocraties sont capables de tenir un tel pari ?

L'école premier lieu d'apprentissage

La question de la laïcité amène inévitablement la question de l'école. Elle est malheureusement le plus souvent posée comme celle d'une matière à enseigner à laquelle, ajoute-t-on, il faudrait mieux former les enseignants. A ce titre là beaucoup excluent la maternelle de cet apprentissage voire même les premières années du primaire. On peut considérer que l'on nage en plein contre-sens. La laïcité, nous l'avons vu, est intimement liée à la démocratie : on peut donc considérer qu'elle est d'abord une initiation et un apprentissage à un « vivre ensemble ». A quoi servirait l'enseignement de la laïcité (comme de la démocratie) dans une institution scolaire qui fonctionnerait de façon centralisatrice et verticale, c'est-à-dire de complètement anti-démocratique ? A quoi servirait cet enseignement s'il est fait par des maîtres qui n'ont aucun mot à dire sur leur programme et sur la gestion de leur établissement scolaire devant des élèves tout autant privés de possibilité d'initiative et de responsabilisation du quotidien de leur vie scolaire ? A quoi servirait-il, enfin, dans une école qui serait complètement coupée de son environnement social et des acteurs de la société qui n'ont pas le label « éducation nationale » ?

L'apprentissage de la laïcité doit se faire très tôt, dès les premiers pas à l'école, si l'on veut qu'il soit vraiment inscrit dans la maturation psychique et sociale des enfants. Il passe par une organisation réellement démocratique de la vie scolaire où enseignants, parents et élèves possèdent un véritable droit à une parole prise en compte et un accès à une gestion concrète de leur établissement par le biais de dynamiques associatives. Il serait intéressant de renouer avec ce qu'avaient mis en place, il y a déjà plusieurs décennies, Augustin FREINET ou les initiateurs de la pédagogie institutionnelle.

Les nouveaux pôles métropolitains peuvent être les moteurs de ces nouvelles dynamiques pédagogiques et scolaires : nous mesurons bien, en effet, que le ministère de l'Education Nationale, peut et doit fournir les orientations et directives centrales, mais seules les communautés locales peuvent en fournir les modèles singuliers de mise en pratique. A chaque fois, ils varient suivant les cultures, les sociologies et les acteurs locaux.

